



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ANCT

AU SERVICE

**DES COLLECTIVITÉS
DEUX-SÉVRIENNES**

et de leurs projets de territoire



**AGENCE
NATIONALE DE LA
COHESION DES
TERRITOIRES**
Délégation locale

Avril 2024

L'ÉDITO de la Préfète des Deux-sèvres



Créée en janvier 2020, l'ANCT propose aux collectivités territoriales un accompagnement renforcé de l'État pour répondre à leurs besoins. Elle porte ainsi l'objectif ambitieux de vous accompagner dans l'émergence et la mise en œuvre de vos projets de territoire.

Pour cela, l'ANCT s'adresse à l'ensemble des collectivités en déclinant trois grandes missions :

- la mise en œuvre de programmes élaborés au niveau national par le Gouvernement (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Territoires d'industrie, France Ruralité, Village d'avenir...),
- l'élaboration de pactes territoriaux permettant la déclinaison locale de la planification écologique ; les contrats de réussite de la transition écologique qui seront lancés mi-2024, en remplacement des contrats de relance et de transition écologique,
- l'accompagnement sur mesure des projets des collectivités à travers un appui en ingénierie existante sur le territoire.

Sur ce dernier point, l'offre d'ingénierie sur mesure a déjà dans notre département des Deux-Sèvres été sollicitée sur une cinquantaine de projets. Une réponse positive a été apportée à la majorité de ces demandes en mobilisant en priorité les acteurs locaux de l'ingénierie ou en faisant appel à des prestataires mandatés par l'ANCT dans le cadre de ses marchés à bon de commande. Une vingtaine de prestations est déjà achevée, et une quinzaine en cours ou à venir.

Ainsi l'appui en ingénierie apporté par l'ANCT ne s'inscrit pas en concurrence avec les structures locales existantes mais bien en complémentarité lorsque l'offre ne peut pas être satisfaite, selon un principe de subsidiarité.

Dans ce cadre et afin de simplifier vos recherches du prestataire qui répondra au mieux à votre demande d'appui, nous avons élaboré avec les acteurs locaux de l'ingénierie, une plaquette qui je l'espère vous apportera une aide précieuse.

Emmanuelle DUBEE

Vos partenaires en ingénierie territoriale

Vous identifiez facilement l'interlocuteur qui saura vous répondre et vous pouvez le contacter : sous-préfet de votre arrondissement, services de l'État, agence technique départementale ou toute autre structure vous accompagnant habituellement.

Dans le cas contraire, vous pouvez contacter la sous-préfecture de votre arrondissement ou adresser une demande à l'adresse électronique suivante :

ANCT@deux-sevres.gouv.fr

en exprimant les grandes lignes de votre projet et en définissant vos besoins en accompagnement.

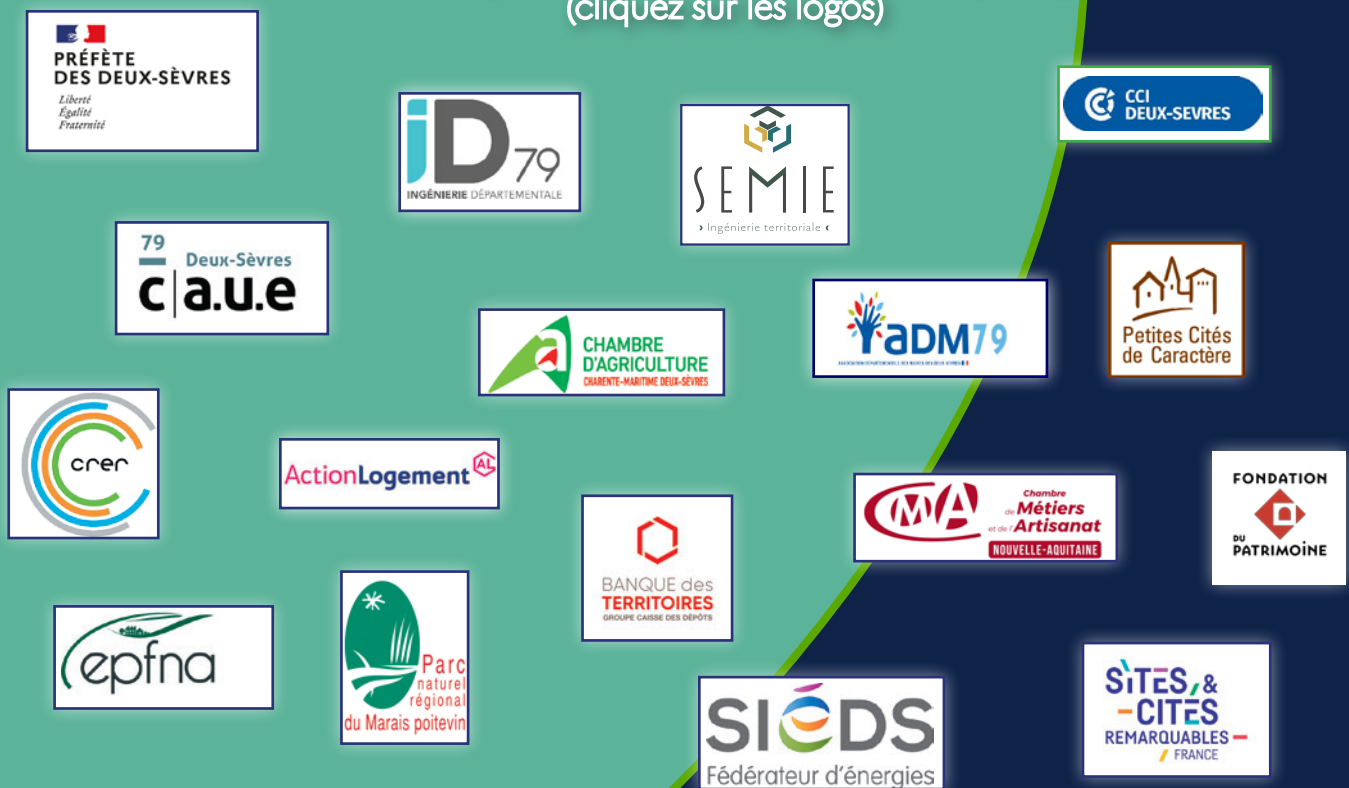
Suite à votre sollicitation, la délégation locale de l'ANCT prendra votre attache rapidement, vous aidera à préciser votre besoin et à trouver le bon interlocuteur.

LE GUICHET UNIQUE DE L'ANCT EN DEUX-SÈVRES

Vous êtes un élu d'une collectivité territoriale et vous souhaitez être accompagné par l'ANCT pour la définition de votre projet, la clarification de son périmètre, la recherche d'ingénierie ou de financements, un cadrage réglementaire, etc.

Les acteurs de l'ingénierie vous accompagnent à chaque étape de votre projet

(cliquez sur les logos)



... parce qu'un projet ne se construit pas seul

Définition des besoins, des enjeux et des contraintes

Intention de projet

CONCERTATION

Dépôt des demandes d'autorisations réglementaires

Consultations des équipes

Promotion, communication

Réalisation du projet

Mise en place d'une réflexion concertée

Programmation de l'opération

RECHERCHE DE FINANCEMENT

LIVRAISON DU PROJET

Vos partenaires en ingénierie territoriale



RETOUR
LOGOS

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

L'offre de services proposée s'articule autour des thématiques suivantes :

AGRICULTURE

- accompagnement des collectivités territoriales dans l'élaboration des projets alimentaires territoriaux (DDT)
- appui technique sur la réglementation qui s'applique aux installations agricoles et agro-alimentaires soumises au régime des ICPE qui seraient sources de nuisances (DDETSPP),
- appui technique sur les mesures sanitaires qui s'appliquent en cas d'épizooties (DDETSPP)

AMÉNAGEMENT/URBANISME/CONSTRUCTION

- instruction des actes d'urbanisme et conseil aux services instructeurs des collectivités,
- conseil et expertise pour l'élaboration des documents de planification en matière d'habitat et d'urbanisme (DDT)
- conseil et expertise sur les projets d'aménagement commercial (DDT)
- accompagnement des projets de restructuration urbaine, d'aménagement et de programmes immobiliers (DDT/UDAP)
- expertise sur les procédures en lien avec la réglementation accessibilité (DDT)

EMPLOI

- animation des politiques de l'emploi, pour les jeunes (contrats aidés...) et politique de l'égalité entre les femmes et les hommes (DDETSPP)
- missions d'aide et d'insertion (DDETSPP)
- déploiement des politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle : levée des freins à l'accès et au maintien dans l'emploi (mobilité, garde d'enfants...), développement de projets visant à faire converger offre et demande d'emploi, en cohérence avec les besoins du territoire et des publics (DDETSPP)
- accompagnement des difficultés économiques chômage partiel, plan de sauvegarde de l'emploi, revitalisation des territoires, contrat de sécurisation professionnelle) et appui aux mutations économiques, mobilisables au niveau des territoires (DDETSPP)

ENVIRONNEMENT/RISQUES/ÉNERGIE

- données et cartographie relatives aux énergies renouvelables (DDT)
- instruction des dossiers (eau, Natura 2000, forêt) et articulation entre les différentes procédures (DDT)
- conseil et expertise sur la préservation de la biodiversité et la ressource en eau, et sur la planification et de la gouvernance de l'eau (DDT)
- appui technique sur la réglementation relative aux animaux dangereux ou errants, à la détention des animaux de la faune sauvage captive (DDETSPP)
- prévention des risques naturels majeurs (DDT)
- contrôle des installations industrielles (ICPE) au titre de la police de l'environnement (UD-DREAL)
- conseil aux collectivités sur les dispositions réglementaires spécifiques aux risques technologiques, déchets et pollutions industriels (UD-DREAL)
- organisation des enquêtes publiques (préfecture)

FINANCEMENT

- programmation et suivi des dotations financières de l'État (DETR, DSIL, FNADT, gestion du FCTVA) (préfecture)
- suivi du plan France relance des entreprises (préfecture)

Vos partenaires en ingénierie territoriale



RETOUR
LOGOS

L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT (suite)

INGÉNIERIE

- appui en ingénierie par les prestataires mandatés par l'ANCT : CEREMA, ADEME, prestataires du marché à bons de commandes de l'ANCT (DDT)
- aide à l'émergence et au portage de projets complexes privés ou publics (DDT) appui sur les procédures des différents codes (urbanisme, environnement, rural, construction et habitat) à respecter dans le montage de dossiers (DDT)

JURIDIQUE

- contrôle de légalité des actes et contrôle budgétaire des collectivités (préfecture)
- analyse pluridisciplinaire associant légalités juridique et financière (préfecture)
- suivi de la coopération intercommunale (préfecture)
- contrôle de légalité en matière d'urbanisme (DDT)

LOGEMENT

- conseil amont et instruction des programmes (OPAH/PIG) de l'Agence nationale de l'habitat (DDT)
- accompagnement des collectivités pour la prise d'arrêtés de mise en sécurité (anciennement péril) (DDT)
- accompagnement du financement et du conventionnement du logement social et de l'habitat adapté (DDT)
- missions d'aide et d'insertion, logement des publics vulnérables et fragiles (DDETSPP)

NUMÉRIQUE

- conseiller numérique (préfecture/SP bressuire)
- difficultés d'accès au réseau téléphonie mobile (préfecture)
- interface France mobile et validation des sites d'antennes-relais (préfecture)

PATRIMOINE

- conseil et contrôle des projets d'aménagement en espaces protégés (UDAP)
- contrôle scientifique et technique des monuments historiques (UDAP)
- aide à la mise en place et au suivi des sites patrimoniaux remarquables (UDAP/DDT)

SERVICES À LA POPULATION

- France Services : labellisation et interlocuteur local (préfecture/SP Bressuire)
- présence postale territoriale (préfecture/SP Bressuire)

Les sous-préfectures d'arrondissements sont les points d'entrée privilégiés des collectivités.

Un contact direct avec les autres services de l'État est également possible.

Contacts

Préfecture

pref-actions-etat@deux-sevres.gouv.fr

Sous-préfecture de Bressuire

pref-bressuire-ssprefet@deux-sevres.gouv.fr

Sous-préfecture de Parthenay

pref-parthenay-ssprefet@deux-sevres.gouv.fr

DDT

ddt-mct@deux-sevres.gouv.fr

DDETSPP

ddetspp-directeur@deux-sevres.gouv.fr

UDAP

udap.deux-sevres@culture.gouv.fr

UD-DREAL

ud-17-79.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR
LOGOS

AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFiP)

L'offre de service du réseau de la DGFIP aux collectivités se décline sur :

- tous les volets de la gestion financière, budgétaire et comptable ;
- la soutenabilité financière de projets par la réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives sur la base des scénarii envisagés ;
- la gestion de trésorerie et de dette ;
- la fiscalité, y compris sur des activités commerciales ;
- la réalisation d'évaluations domaniales dans le cadre d'opérations immobilières via la plateforme «demarches-simplifiees.fr».

La DGFIP répond aux sollicitations des collectivités en apportant l'éclairage nécessaire pour faciliter la prise de décision.

Les conseillers aux décideurs locaux sont les interlocuteurs de premier niveau et doivent être sollicités dès l'émergence du projet. Ils expertisent les demandes et formalisent un rapport d'expertise commenté qu'ils restituent au commanditaire.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

L'ARS intervient sur le volet des impacts de l'environnement sur la santé qui se décline en trois thématiques principales :

- les espaces clos et leur impact sur la santé, portant principalement sur la question de l'insalubrité des habitations, du saturnisme infantile, du bruit, et des problématiques liées au radon et aux légionelles notamment dans les ERP,
- la qualité de l'eau et son impact sur la santé, en concourant à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, notamment par une promotion de la protection des ressources en eaux et un contrôle sanitaire du captage au robinet, ainsi que les eaux de piscine et de baignade,
- l'impact de l'environnement extérieur sur la santé, notamment au travers de l'émission d'avis sanitaires sur des projets ou programmes, de la lutte anti vectorielle, l'urbanisme favorable à la santé

L'ARS répond aux sollicitations des collectivités en tant qu'appui technique voire administratif sur des situations relevant de leur compétence (légionelles, radon dans des établissements municipaux, problème de qualité de l'eau des piscines publiques, procédures en cas de manquement aux règles d'hygiène...).

L'ARS accompagne les acteurs en prévention et promotion de la santé dans la mise en œuvre de leur projet notamment dans le cadre de la déclinaison territoriale des priorités de santé publique par le biais des contrats locaux de santé.

Contacts

DDFiP

Joëlle PLANCOULAINÉ

Responsable de la mission
«Relations partenariales»

joelle.plancoulaïne@dgfip.finances.gouv.fr

ARS

Cyril CAFFIAUX

Responsable du pôle santé publique
et environnementale - 05 49 06 70 43
ars-dd79-sante-environnement@ars.sante.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



MISSIONS

iD79 (Ingénierie Départementale 79) a été créée en 2018 par le Département des Deux-sèvres, les communes, les intercommunalités et les syndicats qui souhaitent pouvoir disposer d'un guichet unique de l'ingénierie sur le territoire deux-sévrien.

Outil d'aide à la décision et à la conduite de projets, ID79 est chargée d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique et financier à ses adhérents. Elle vise à faciliter le montage, le lancement et la réussite des projets par un accompagnement technique global.

Les domaines d'action de iD79 sont larges et couvrent les problématiques des collectivités et établissements publics :

- Aménagement d'espaces et bâtiments publics
- Voirie et circulations douces
- Eau potable et assainissement
- Rivières et milieux aquatiques
- Environnement
- Action foncière
- Culture
- Tourisme
- Restauration scolaire
- Petite enfance
- Recherche de financements

MODALITÉS D'INTERVENTION

Sur un simple coup de fil (05 49 06 77 14) ou par mel : id79@deux-sevres.fr, la commune expose son projet à iD79 qui échange avec elle pour identifier le besoin, les partenaires éventuels à associer et prévoir un 1er rendez-vous sur place.

Ensuite, l'accompagnement peut prendre plusieurs formes. Des interventions incluses dans l'adhésion (conseils simples et conseils élaborés → 1^{ers} éléments d'aide à la décision) pour une durée de 2 jours par an et des interventions conventionnées (accompagnement au recrutement d'un maître d'œuvre, conseils demandant une expertise plus poussée...). Pour ces interventions, l'agence évalue le temps de mobilisation des équipes et propose une convention à la collectivité membre qui l'a sollicitée.

En matière d'eau et d'assainissement, les interventions peuvent aller jusqu'à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre et font toujours l'objet d'un conventionnement et d'une tarification spécifique.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

iD79, agence technique départementale, est organisée en 3 pôles :

- Pôle Ingénierie territoriale : ID79 propose une assistance et délivre des conseils sur de multiples domaines de l'aménagement de vos communes et intercommunalités. Les domaines les plus sollicités sont la sécurisation de voirie, l'aménagement d'espaces publics, la construction ou réhabilitation de bâtiments.
- Pôle Ingénierie eau et assainissement :
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et maîtrise d'œuvre (MOE) en eau et en assainissement
 - Cartographie et SIG dans les domaines de l'eau
- Pôle Assistance technique à l'assainissement collectif (SAMAC)

CONDITIONS TARIFAIRES

L'adhésion est un préalable à l'intervention de l'Agence. Les cotisations annuelles sont forfaitaires et varient en fonction des tranches de population de chaque collectivité mais restent très modestes.

Le montant de l'adhésion à iD79 ingénierie départementale tient compte de l'éventuelle adhésion de la collectivité auprès du CAUE 79 (cotisation CAUE déduite de l'adhésion iD79) à la date du 1er janvier de l'année en cours.

Ensuite, iD79 comporte 2 types d'accompagnement :

- Des interventions incluses dans l'adhésion, à hauteur de 2 jours par an et par adhérent
- Des interventions conventionnées, sur la base d'une tarification spécifique

Votre partenaire en ingénierie territoriale

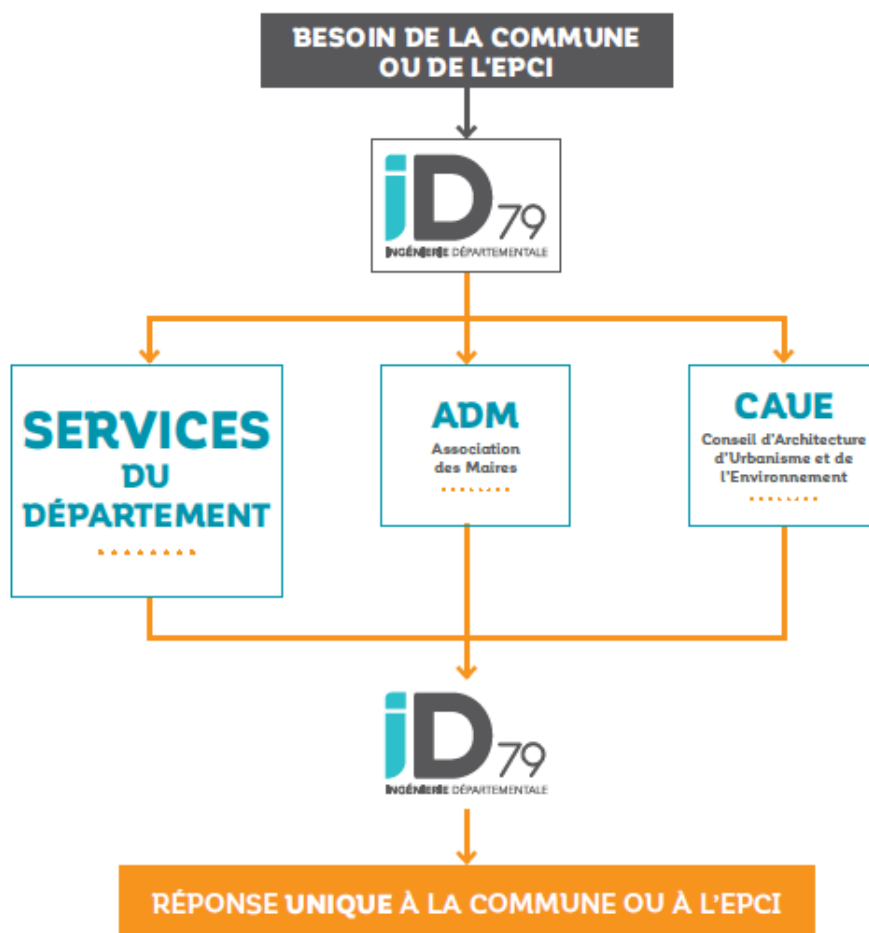


UN INTERLOCUTEUR TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL

Pour répondre aux demandes et aux problématiques de ses adhérents, iD79 est en capacité de mobiliser toutes les compétences présentes au sein des services du Département (routes, solidarité, aménagement, petite enfance, autonomie, ...etc) ainsi que celles des partenaires de l'ingénierie du territoire, notamment le CAUE 79, l'Association des Maires ou le SIEDS. Des ressources complémentaires peuvent aussi être mobilisées au service de projets dont les spécificités nécessitent le recours au secteur privé.

Le schéma de l'accompagnement de la collectivité fait apparaître ce principe d'interlocuteur qui coordonne les différents partenaires et délivre un conseil global pour la poursuite du projet.

UN GUICHET UNIQUE POUR PLUS D'EFFICACITÉ



Contact

Agence technique
départementale iD79

Maison du Département – Mail Lucie Aubrac
CS 58880 – 79028 NIORT Cedex

05 49 06 77 14

id79@deux-sevres.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale

ActionLogement 

www.actionlogement.fr

RETOUR LOGOS

MISSIONS

Action Logement, organisme paritaire reconnu d'utilité sociale, gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) afin de faciliter l'accès au logement pour les salariés et de favoriser leur accès à l'emploi.

La convention quinquennale (2023-2027) signée entre l'Etat et les partenaires sociaux d'Action Logement reconduit les engagements d'Action Logement pour répondre aux enjeux du lien emploi-logement, en tenant compte du contexte de mutations profondes engagées, en intégrant les impératifs liés au changement climatique et ceux concernant les mobilités.

Cette stratégie s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Accompagner les salariés dans leur parcours résidentiel en lien avec l'emploi
- Répondre à la diversité des besoins dans les territoires métropolitains et ultramarins
- Contribuer à la transition écologique et à la stratégie bas carbone

Action Logement poursuit sa participation aux politiques publiques nationales en lien avec le logement : nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), revitalisation des villes moyennes (Action Cœur de Ville), Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP) et financement de l'ANIL et de son réseau.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'agence Action Logement Services est située 20 rue de Strasbourg à Niort. L'équipe qui la compose a pour mission d'accompagner les entreprises et les salariés, et les acteurs locaux du département des Deux-Sèvres sur la thématique logement, à l'appui de son expertise dans les différents métiers liés au logement et de la dynamique partenariale qu'elle a mise en place sur son territoire avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les thématiques de l'habitat et de l'emploi.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Action logement met à disposition son offre de produits et services en faveur des salariés, qu'ils soient accédants à la propriété, jeunes, alternants, propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires etc... et quels que soient leurs parcours résidentiels et professionnels :

- Des offres de logements à la location : plateforme AL'in
- Des dispositifs de solvabilisation des locataires et de sécurisation des propriétaires : garantie Visale et Avance Loca-Pass®
- Des aides à la mobilité et à l'accès à l'emploi
- Un prêt pour financer la construction de logement neuf destiné à la résidence principale
- Des prêts pour financer des travaux de rénovation du parc existant
- Des aides pour accompagner les salariés en difficulté : CIL Pass Assistance®

Action logement accompagne tous les bailleurs sociaux, quels que soient leurs statuts, avec notamment :

- Des financements pour leur donner les moyens de construire ou de réhabiliter des logements (logements familiaux et structures collectives) : prêts, subventions, prêts haut de bilan, etc...
- Un soutien à l'accession sociale à la propriété à travers des prêts aux organismes de foncier solidaire
- Permet d'accélérer la vente HLM en proposant un opérateur dédié, l'Organisme National de Vente (ONV)

CONDITIONS TARIFAIRES

La nature et les règles d'utilisation des emplois sont définies dans la convention quinquennale (2023-2027) ayant pris effet rétroactivement au 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2027 et redéclinées dans les Directives d'Action Logement Groupe.

Votre partenaire en ingénierie territoriale

ActionLogement 

www.actionlogement.fr

RETOUR
LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Les aides et services ainsi que les investissements engagés en 2023 par Action Logement Services dans le département des Deux-Sèvres :

- 3,65 M€ en aides et services au bénéfice des ménages, soit 2 612 familles aidées
- 3,44 M€ d'investissements engagés auprès des personnes morales (bailleurs sociaux notamment), pour 255 logements aidés
- Total : 7,09 M€

Contact

Damien RABAULT

Responsable d'agence

06 77 25 10 46

damien.rabault@actionlogement.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



www.adm79.fr

RETOUR LOGOS

MISSIONS

L'association des maires des Deux-Sèvres (ADM79) a été créée en 1950 et, à travers l'ensemble de ses missions, a pour objet de faciliter aux communes et intercommunalités l'exercice de leurs compétences.

- **Accompagner juridiquement** : L'ADM79 met à disposition de ses adhérents un service juridique chargé d'apporter aux élus des réponses en droit aux problèmes qu'ils rencontrent dans la gestion de leur collectivité. Pour assurer une prise en compte efficace, les saisines juridiques s'effectuent par mail et l'ADM79 vous recontacte dans les plus brefs délais. Le caractère d'urgence est évalué par les juristes afin qu'un traitement prioritaire soit accordé à votre dossier.
- **Informier et former** : Les publications de l'ADM79 sont diverses. Le «Point de Repère» (PDR), bulletin d'information juridique dématérialisé, est adressé mensuellement aux adhérents. Des newsletters et des actualités sont quant à elles transmises plus régulièrement aux collectivités. Des réunions d'informations gratuites sont régulièrement organisées afin d'apporter un éclairage sur un thème d'actualité donné ou sur l'activité d'un partenaire de l'ADM79 bénéfique aux collectivités des Deux-Sèvres. Organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux, l'ADM79 propose des formations nécessaires à l'acquisition ou à l'approfondissement des compétences de l' élu local. Sur demande, des formations sur mesure sont organisées au sein d'une commune ou d'une intercommunalité.
- **Représenter les élus et défendre leurs intérêts** : Les liens étroits entre l'ADM79 et l'Association des Maires de France (AMF) permettent de relayer les interrogations et difficultés que rencontrent les élus afin que l'AMF intervienne auprès des pouvoirs publics pour défendre les intérêts des communes et intercommunalités. L'ADM79 a pour mission d'assurer la représentation des élus auprès des différentes commissions départementales, régionales et nationales mises en place par les pouvoirs publics. A ce titre, il lui appartient de désigner des représentants des communes et EPCI pour siéger au sein de ces différentes instances afin que ceux-ci fassent valoir les intérêts des collectivités et le réalisme des élus locaux dans la mise en place des différentes politiques publiques.



Les maîtres mots de l'ADM79 sont les suivants : **neutralité, proximité, réactivité, accompagner et sécuriser.**

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'ADM79 se compose de 5 salariés au service des collectivités deux-sévriennes et spécialisés en droit public : un Directeur, trois conseillères juridiques et une assistante administrative.

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'accompagnement juridique est illimité pour toute les collectivités des Deux-Sèvres adhérentes (256 communes et 8 EPCI à fiscalité propre). Les demandes de formations, de séminaires (...) au sein même d'une commune ou d'une intercommunalité sont étudiées et mises en place en étroite collaboration avec les élus et leurs services.

CONDITIONS TARIFAIRES

La cotisation à l'ADM79 est modulée en fonction de la strate démographique de la collectivité. La cotisation des communes comprend 2 parts liées entre elles : une part départementale (ADM79) et une part nationale (Association des Maires de France - AMF).

La fixation de la cotisation est guidée par un principe de mutualisation entre les communes.

Les tarifs de formations sont également modulés sur le même principe.

Votre partenaire en ingénierie territoriale

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Séminaire

A l'attention des élus communautaires de la Communauté de Communes du Mellois en Poitou : « **Comment être un élu efficace et reconnu ?** »

Mission réalisée

Dans le prolongement d'une action de formation en 2021, la Communauté de Communes du Mellois en Poitou a sollicité l'ADM79 en 2022 pour une session de formation mettant l'accent sur :

- La communication auprès des services et des administrés
- La valorisation des actions publiques et politiques
- Le renforcement de la posture d'élu

Déroulement

Le séminaire suivant a été proposé et mis en place :

- Séquence 1 : « **Rôle et responsabilités des élus** », permettant à chacun de porter un regard distancié sur l'action communautaire.
- Séquence 2 : **en atelier** sur les postures et pratiques à privilégier vis-à-vis des institutions partenaires, des services et des administrés..



Contact

Julien DESPIN

Directeur et Juriste

05 49 08 91 40

contact@adm79.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR LOGOS

MISSIONS

En s'impliquant aux côtés de l'Etat et des autres partenaires du programme Petites Villes de Demain (PVD), la Banque des Territoires entend contribuer à l'installation et au renforcement d'équipements et de services structurants et durables, qui favoriseront la résilience de ces territoires et permettront aux villes de moins de 20 000 habitants de renforcer leur rôle moteur dans la transition écologique.

La Banque des Territoires engage sur la durée du programme PVD ses moyens financiers aux côtés des acteurs publics et privés pour que les collectivités puissent concevoir et mener à bien leurs opérations de redynamisation des centres-villes.

La contribution de la Banque des Territoires vise à apporter les capacités et ressources nécessaires aux petites villes pour se projeter comme les villes de demain, par l'élaboration et la mise en œuvre de projets de revitalisation durables. La Banque des Territoires apporte aux villes du programme PVD les moyens financiers pour concrétiser ces projets (moyens en investissement et en prêts) et les accompagne également en amont.

INGÉNIERIE

La contribution financière de la Banque des Territoires consiste en premier lieu à mobiliser 200 M€ au niveau national pour cofinancer les ressources en conseils et en ingénierie.

Concrètement, la Banque des Territoires accompagne la préparation des projets en amont en cofinçant des missions de conseil au profit des petites villes du programme, afin qu'elles aient accès aux meilleures expertises pour penser, concevoir, fiabiliser, sécuriser leurs projets et innover.

Grâce à ces 200 M€ mobilisés, la Banque des Territoires co-finance :

- une partie des postes de chefs de projet revitalisation à hauteur de 25%, sur la durée du programme (6 ans) ;
- des études pré-opérationnelles (diagnostic complet ; définition de la stratégie territoriale...) ou thématiques (développement économique, commerce, mobilité, immobilier, foncier, tourisme, innovation...);
- des missions d'assistance techniques pour les territoires du programme les moins avancés.

PRÊT

La Banque des Territoires étend son offre de prêt renouvellement urbain aux petites villes bénéficiaires du programme PVD : sa durée maximale est portée à 30 ans, il est accessible sans contrainte d'enveloppe aux acteurs publics et privés dans les périmètres ORT des « Petites villes de demain ». Une offre taux fixe est déployée sous conditionnalité d'ambitions de Transition écologique et énergétique (par exemple : gain énergétique minimum de 30% sur les bâtiments publics rénovés).

A noter : pour les communes non bénéficiaires du programme PVD, la Banque des Territoires a amélioré son offre de prêts dans le cadre du plan de Relance TEE. Les opérations d'investissement des communes sur leur patrimoine scolaire, les bâtiments publics, l'eau, la mobilité, la santé, la transition énergétique, le tourisme peuvent être accompagnées financièrement par les prêts de la Banque des Territoires.

INVESTISSEMENT

Pour outiller les territoires, accompagner des porteurs de projets privés ou d'économie mixte, la Banque des Territoires se fixe un objectif national de 100 M€ au profit des investissements locaux : elle accompagnera notamment la création de foncières de redynamisation.

Les foncières sont des outils opérationnels qui permettent d'impulser les transformations immobilières nécessaires à la redynamisation comme l'a démontré le programme Action Cœur de Ville.

Votre partenaire en ingénierie territoriale



BANQUE des
TERRITOIRES



www.banquedesterritoires.fr

RETOUR
LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT

A mi-parcours du programme PVD

- 3 missions d'Assistance au management de projet
- 18 missions flash prises en charge à 100% par la BdT
- 2 postes de managers de commerce cofinancés sur 2 ans
- 18 études cofinancées par l'intermédiation du conseil régional et du conseil départemental (études stratégiques ; études globales de revitalisation ; plans guide ORT ; études thématiques ; études de faisabilité et de pré-programmation immobilière...)

Pour un montant global de plus d'1 M€

- 11 postes de chefs de projets cofinancés sur 6 ans (1 M€)

Le financement en prêt des premières opérations de redynamisation sous maîtrise d'ouvrage des collectivités :

- Démolition - reconstruction de l'îlot place Cail à Chef-Boutonne (7 logements)
- Restructuration de 4 bâtiments avec création de commerces en centre-ville de Mauléon

Contact

Fabien MAILLET

Directeur départemental Vienne
et Deux-Sèvres

05 49 60 36 04

fabien.maillet@caissedesdepots.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR
LOGOS

MISSIONS

Les champs de compétences du CAUE sont l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement, le paysage et l'environnement. Tous ces domaines participent à la qualité du cadre de vie

Les principales missions des CAUE pour les communes sont les suivantes :

1- **Se tenir aux côtés communes qui le sollicitent pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement**

Le CAUE 79 conseille les élus sur la définition et le contenu de leurs projets (état des lieux, diagnostic, analyse des besoins et des enjeux, définition d'un périmètre, etc.), ou encore formule un avis ou des propositions (illustrées de schémas si besoin). Puis il accompagne les communes afin qu'elles puissent mener concrètement leurs projets (aide à la consultation de professionnels privés - architectes, paysagistes-concepteurs, programmistes - ou recours à des démarches expérimentales, etc.).

2- **Donner à voir et à comprendre : proposer des actions de sensibilisation et formation des élus et des agents des collectivités, à partir d'exemples concrets et locaux :**

Le CAUE 79 complète son action de conseil et d'accompagnement par des actions de sensibilisation (Guide d'entretien des édifices culturels, visites d'opérations exemplaires, fiches témoins d'opérations remarquables dans le 79, fiches pratiques pour les élus et les agents et formation, temps de rencontre et d'échanges entre élus et maîtres d'œuvre, etc.) et de formation des élus et agents sur des thèmes d'actualité (exemples végétalisation des cimetières, entretien des édifices culturels, etc.).

Le CAUE 79 collabore avec l'agence technique départementale ID79 et coordonne également ses interventions avec d'autres acteurs de l'ingénierie agissant sur des domaines de conseil complémentaire.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Le CAUE 79, créé en 1979, repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de 7 salariés : architectes, paysagistes, urbanistes, personnels administratifs... Diplômés d'écoles d'architecture et du paysage, les conseillers sont à l'écoute des élus pour orienter au mieux leur demande. La diversité des profils permet de croiser les regards et d'enrichir les réflexions, notamment grâce à la double compétence, architecte et paysagiste.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le CAUE intervient **en amont du projet** : plus il est appelé tôt, plus ses conseils sont efficaces. Néanmoins, il est possible de faire appel au CAUE 79 à tout moment de votre projet au 05 49 28 06 28 ou par mail au caue@caue79.fr. Pour chaque sollicitation un rendez-vous sur place est organisé.

Un parcours sur-mesure est proposé : tous les projets sont différents, certains nécessitent un simple conseil et d'autres une intervention plus complète du CAUE 79. Chaque parcours est adapté au projet, il est défini par des étapes successives, afin que la démarche soit progressive.

CONDITIONS TARIFAIRES

Le CAUE 79 reçoit du Conseil départemental une contribution forfaitaire issue du produit de la Taxe d'Aménagement. À ce titre, il prend à sa charge la totalité ou une partie du coût de son intervention.

Le 1er niveau de conseil est gratuit pour toutes les communes, adhérentes ou pas. Pour les suivantes, il peut être proposé une adhésion de la commune (tarifs en fonction de la taille des communes) pour continuer à bénéficier de la gratuité et, selon les cas, un conventionnement avec une participation financière de la part de la commune (en moyenne 750 euros).

Si la commune est adhérente à ID79, le montant de son adhésion au CAUE 79 est déduit de la cotisation à ID79.

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHÉVÉ

Commande de la collectivité

M. Attou, maire de la commune de Saint-Christophe-sur-Roc, et ses collègues élus ont souhaité engager un projet d'aménagement du centre bourg avec une approche globale. Leur volonté était que cet espace central puisse vivre et être animé et que la population soit associée : cette démarche participative a d'emblée été considérée comme un des socles du futur projet.

- Ils ont fait appel au CAUE 79.
- > mission de conseil ponctuel et accompagnement complet ; durée environ 8 mois.
- > coût de la mission : 100 € d'adhésion et 750 € de contribution forfaitaire de la part de la commune.
- > temps passé : environ 8 jours
- > livrables remis : un Conseil ponctuel, le Cahier des Charges de la consultation et les pièces afférentes
- > utilisation du livrable : pour la conduite du projet / pour la consultation de maîtrise d'œuvre.
- > présence du CAUE 79 lors tout le processus de consultation, auditions des candidats incluses.



Extraits du cahier des charges

UN EXEMPLE DE SENSIBILISATION



Le CAUE 79 est régulièrement sollicité sur des projets de rénovation de patrimoine culturel et accompagne de nombreuses communes sur leurs églises ; en 2023, il a édité, en partenariat avec le Département un guide d'entretien, afin de sensibiliser au mieux les élus sur cette question. À la suite de cette édition, le CAUE 79 entamera d'une part un programme de formation des élus et agents et d'autre part proposera un carnet pratique d'entretien de ces édifices. Il s'agira aussi de réfléchir sur le long terme, en incluant la question des usages.

Contact

Delphine Page
 Directrice du CAUE 79 et architecte
05 49 28 06 28
 caue@caue79.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR
LOGOS

MISSIONS

La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres réunit toutes les compétences nécessaires à l'accompagnement des projets des agriculteurs et des collectivités du département. Celles-ci portent sur la maîtrise d'outils d'animation ou d'analyse, en particulier sur le plan cartographique, sur la connaissance du contexte des filières dans lesquelles sont engagées les exploitations du territoire et plus largement dans les domaines du développement local, de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Le maillage territorial de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres sur l'ensemble du département et les relations partenariales construites depuis de nombreuses années avec les collectivités, facilitent considérablement la réalisation des missions d'accompagnement sur ces différentes thématiques.

En complément, la capacité de mobilisation des interlocuteurs locaux pour les phases d'analyse du contexte et de collecte des informations, représentent un atout primordial en terme d'efficacité.

Ainsi, cette concordance de compétences cumulées et les atouts évidents de cette proximité favorisent l'implication des acteurs et l'optimisation de la fiabilité de nos analyses pour trouver des solutions, sur mesure et partagées.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

La Chambre d'agriculture compte 165 agents, répartis sur les deux départements de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres.

A l'écoute de vos besoins, nous mettons à votre service nos compétences en matière de ruralité et d'accompagnement de la transition agricole. Notre connaissance pointue des politiques publiques, des pratiques agricoles et de la réglementation vous permettrons d'éclairer vos projets et d'en assurer la réalisation optimisée et sur le long terme.

Nos prestations s'appuient sur les équipes d'experts de nos chambres, dans différentes disciplines, pour accompagner les territoires dans leur projet : Urbanisme, Aménagement Foncier, Paysage et Biodiversité, Alimentation locale, Economie Circulaire, Gestion de l'eau, Transition Energétique, Energies nouvelles et Climat.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- Accompagnement à l'émergence de projet : Diagnostic, Expertise, Animation d'ateliers et de réunion, Elaboration de Plan d'actions
- Accompagnement à la mise en œuvre de plan de communication sur les projets

Pour en savoir plus et découvrir nos différents domaines interventions :

- consultez notre site internet : <http://www.deux-sevres.chambagri.fr/>
- télécharger notre brochure « **TERRALTO** », qui permet d'avoir un aperçu clair des domaines d'expertise des Chambres d'agriculture dans les enjeux de territoire.

CONDITIONS TARIFAIRES

Prestations tarifées sur devis.

Votre partenaire en ingénierie territoriale



UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHÉVÉ

Commande de la collectivité

En 2018, La mairie de Beaulieu sous Parthenay a souhaité introduire des produits locaux dans l'approvisionnement de sa cantine scolaire afin de proposer des produits frais et de qualité à la centaine d'élèves y déjeunant quotidiennement et de participer au développement et/ou à la pérennisation d'une partie des exploitations agricoles installées sur la commune et ses alentours. L'objectif était de pouvoir débiter sur au moins quelques produits dès la rentrée 2018-2019.

Mission réalisée et calendrier

La chambre d'agriculture a mené les actions suivantes :

- Réalisation en lien avec la collectivité et la cantinière d'un diagnostic de l'organisation du travail et de l'approvisionnement de la cantine.
- Identification des produits et producteurs/fournisseurs les plus adaptés aux objectifs fixés et aux contraintes d'approvisionnement.
- Restitution de ce diagnostic base de discussion concernant les priorités à donner en matière d'approvisionnement local
- Accompagnement des producteurs et de la municipalité sur la phase de contractualisation

Coût de la mission

Le coût de cette étude est de 2160 € HT

Temps passé

3,5 jrs

Livrables remis

- Grille d'entretien et d'analyse
- rapport de synthèse



Contact

Florence GUIBERTEAU

Directrice adjointe

05 46 50 45 32

florence.guiberteau@cmds.chambagri.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



MISSIONS

La CCI Deux-Sèvres accompagne les collectivités à travers 2 grands types de prestations :

- Des prestations d'informations et d'études économiques

Issues de nos outils d'observation spécialisés (fichier d'entreprises de la CCI, observatoire du commerce, observatoire de la vacance commerciale, baromètre économique semestriel,...), ces prestations s'étendent de la mise en place de tableaux de bord, à la réalisation de diagnostics économiques en passant par des études de marchés, études de l'équipement commercial, réalisation d'enquêtes auprès des ménages/des entreprises, actions de benchmark, études d'évaluation de programme, ...

- Des prestations d'animation économique

Notre connaissance du tissu économique et notre capacité à mobiliser les entreprises vous permettront d'engager des actions de développement économique telles que la mise en place de marchés, de marketplace, d'espace de valorisation des producteurs et savoir-faire, d'actions collectives à destination d'une cible d'entreprises (commerçants, cédants potentiels, entreprises du centre bourg ou d'une zone d'activités, etc.).

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

- 12 conseillers d'entreprises territoriaux généralistes implantés sur tout le territoire formés à l'accompagnement global de l'entreprise
- 10 «experts métiers» spécialisés en création d'entreprise, numérique, développement durable, tourisme, études économiques.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Selon le type de prestation retenue, l'intervention de la CCI se situera :

- En amont du projet dans la phase d'étude de définition
- Avant et pendant le projet lorsqu'il s'agit d'animation économique
- En aval pour les études d'évaluation et d'impact.

L'intervention de la CCI Deux-Sèvres peut aussi se faire hors d'un projet spécifique, pour aider la collectivité à structurer et gérer les données relatives à son tissu économique, et à ses commerces en particulier. Une solution possible peut être la mise à disposition d'un accès à un outil de gestion cartographique partagé des commerces et de la vacance commerciale.

CONDITIONS TARIFAIRES

- Prestations tarifées sur devis
- Conventions financières avec les autres partenaires du programme pour mise à disposition de données économiques, mise en place d'actions collectives à destination des entreprises, etc ...
- Les prestations de la CCI Deux-Sèvres peuvent être financées par l'ANCT dans le cadre de projets soutenus par l'agence.

Votre partenaire en ingénierie territoriale



UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Commande de la collectivité

Réalisation d'une étude des potentialités commerciales du pôle du Parnasse, à Châtillon-sur-Thouet, dans le cadre d'un projet de requalification de la friche de l'ex Leader Price et du quartier dans son ensemble

Mission réalisée

État des lieux complet de l'offre et de la demande commerciales :

- Analyse de l'équipement commercial du pôle parthenaisien et comparaison avec celui d'autres pôles commerciaux
- Définition de la zone de chalandise de Châtillon-sur-Thouet et analyse des caractéristiques de sa population
- Analyse (par entretien en face à face ou par téléphone) des commerces présents sur le pôle, de leurs attentes et de leurs projets (en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Deux-Sèvres Nouvelle-Aquitaine)
- Identification d'activités commerciales potentiellement implantables sur le pôle du Parnasse

Calendrier de réalisation

Travaux menés sur les mois de septembre et octobre 2022

Coût de la mission

9 527 € HT (pris en charge par l'ANCT dans le cadre du projet de requalification du quartier)

Temps passé

15 jrs

Livrables remis

- 1 rapport d'étude – 2 réunions de restitution
- 1 restitution des résultats en réunion/comité de pilotage

Utilisation du livrables

A la discrétion de la collectivité

Contact

Karine PAILLER

Directrice Aménagement
du Territoire et Équipements
05 49 28 79 79/06 15 32 91 13
k.pailler@cci79.com

Votre partenaire en ingénierie territoriale



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE

DEUX-SEVRES



www.cma-niort.fr

RETOUR
LOGOS

MISSIONS

Les champs d'intervention de la Chambre des métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres sont variés :

- Information collective – sensibilisation à la création, reprise d'entreprise
- Diagnostics d'entreprises : diagnostic global à 360° ou thématique : numérique, innovation, métiers d'art, transition écologique ...
- Réalisation d'enquêtes, d'études de marché, de diagnostics de territoire
- Mise en place d'actions de développement économique ; telles que marketplace, marché de pays, mise en relation d'entreprises, accompagnement renforcé des jeunes dirigeants
- Formations continue des chefs d'entreprises et de leurs salariés

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Au sein du Pôle Services aux Entreprises et aux Territoires, le service développement économique est composée d'une coordinatrice économique, de 5 chargés de développement économique répartis sur les bassins de vie du département, de 3 conseillers spécialisés sur les thèmes : numérique-innovation, alimentaire-hygiène-sécurité, transition écologique-développement durable.

Nos conseillers bénéficient d'une connaissance fine de leur territoire, couplée à une expertise technique pointue de l'entreprise artisanale. Chaque année nos conseillers bénéficient d'un plan de formations leur permettant de maintenir et développer leurs compétences.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Emergence de projet

Avant de lancer un projet de développement économique, les collectivités peuvent nous solliciter pour réaliser un diagnostic de territoire. Celui-ci permettra d'identifier les forces et faiblesses du tissu économique du territoire.

Au stade du projet

Nous pouvons intervenir sur des études d'implantation et accompagner l'entreprise dans son installation (exemple : implantation d'une boulangerie en zone rurale, déploiement d'un marché sur une commune...)

CONDITIONS TARIFAIRES

- Prestations tarifées sur devis

Votre partenaire en ingénierie territoriale



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
NOUVELLE-AQUITAINE
DEUX-SEVRES



www.cma-niort.fr

RETOUR
LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Commande de la collectivité

Organisation d'un marché à thème sur une commune de la CAN

Mission réalisée et calendrier

- Recherche de professionnels (communication, relance téléphonique)
- Intégration des exposants déjà en place sur le marché au nouveau projet
- Accompagnement de la collectivité dans l'organisation du 1er marché (règlement, réalisation de plan, sélection des professionnels)
- Appui logistique
- Appui dans la communication de la collectivité
- Évaluation de la satisfaction des professionnels

Coût de la mission

3000€

Temps passé

La mission s'est échelonnée sur 5 mois

Livrables remis

- Un rapport de faisabilité
- Une liste de professionnels
- Un diagnostic de l'opération

Contacts

Pauline BEMASY

Responsable du Département Services
aux Entreprises et aux Territoires
05 49 77 22 13/06 31 44 40 04
pauline.bemasy@cma-nouvelleaquitaine.fr

Laetitia HOLLER

Coordinatrice du développement
économique
05 49 77 22 09/07 88 48 92 16
laetitia.holler@cma-nouvelleaquitaine.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR LOGOS

MISSIONS

Le Centre régional des énergies renouvelables (CRER), association technique pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, est un centre de ressources pour les acteurs qui souhaitent engager sur les actions concrètes en matière de transition énergétique : animation de plateforme de la rénovation énergétique pour les particuliers, cadastre solaire, assistance à la maîtrise des consommations d'énergies des bâtiments communaux ou de l'éclairage public, accompagnement à la mise en place de politiques locales...

C'est un service d'aide à la décision pour des projets d'énergies renouvelables (chaufferies bois, Installations de géothermie, équipements photovoltaïques, autoconsommation, réseaux de chaleur...).

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'équipe du CRER comprend 22 salariés, à profil technique pouvant intervenir sur le champ de la transition énergétique : rénovation énergétique des bâtiments, construction à haute performance énergétique, énergies renouvelables (bois-énergie, photovoltaïque, géothermie, réseaux de chaleur...).

MODALITÉS D'INTERVENTION

Émergence de projet

Dans les territoires, le CRER réalise, en toute neutralité et indépendance, les études préalables à la décision. Elles peuvent être disponibles sur simple adhésion.

Au stade du projet

Pour les opérations demandant une assistance technique (demandes d'aides à l'investissement, montages de dossiers administratifs, établissement de programmes techniques, consultation de maîtrise d'œuvre...), le CRER propose son service spécialisé, de l'émergence de l'idée jusqu'à l'exploitation des équipements.

Hors projet (observatoire, ...)

Les collectivités souhaitant engager une démarche territoriale en matière d'énergie ou d'énergies renouvelables (conseils pour les particuliers, contrats de développement des énergies renouvelables, mission d'assistance à la maîtrise de l'énergie dans la commune...) peuvent s'appuyer sur l'expérience et les compétences acquises durant plus de 20 ans

CONDITIONS TARIFAIRES

Les missions d'intérêt général (information, animations, conseils, études préalables) sont soutenues par l'Ademe et la Région Nouvelle Aquitaine et sont ainsi disponibles sur simple adhésion au CRER.

Les missions de services de formation, d'assistance technique ou d'expertise font l'objet d'une prestation.



Votre partenaire en ingénierie territoriale

RETOUR
LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Commande de la collectivité

Mairie de Chiché : Demande d'aide pour monter un projet photovoltaïque fonctionnant en autoconsommation

Mission réalisée

- L'étude d'opportunité, disponible sur simple adhésion, a permis d'apprécier la faisabilité de construire une toiture photovoltaïque pour alimenter, en autoconsommation des bâtiments communaux
- Le rapport d'opportunité, remis et présenté aux élus, a permis d'orienter techniquement et financièrement le projet, et ainsi de décider de produire l'électricité pour l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, écoles...)
- Il a débouché sur la décision de réaliser une installation de 36 kW sur 200 m² de toiture en autoconsommation avec vente du surplus électrique.
- Coût de l'opération : 58 400 €
- Recettes et/ou économies sur 25 ans : 149000 €
- Charges de fonctionnement (assurances, maintenance.) sur 25 ans : 38800 €
- Gain estimé sur 25 ans : 52000 €, 156 tonnes de CO₂, l'équivalent de 10 foyers alimentés



Opération d'autoconsommation photovoltaïque collective à Chiché

Contact

Denis RENOUX

Directeur, CRER

8, rue Jacques Cartier/La Crèche

05 49 08 24 24

contact@crer.info

Votre partenaire en ingénierie territoriale



MISSIONS

L'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) est un Établissement public à caractère industriel et commercial, créé par le décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 du Conseil d'Etat (version consolidée au 13 septembre 2018). Il est l'un des 10 établissements publics fonciers d'Etat.

Il est placé sous la tutelle du Ministère de la cohésion des territoires, ainsi que du Ministère de l'économie, des finances et de la relance, et soumis au contrôle budgétaire. À ce titre, il est au service des politiques publiques en faveur de l'aménagement durable du territoire et de la production de logements.

Conformément à l'article L 321-1 du code de l'urbanisme, l'EPFNA est compétent pour « réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur, au sens de l'article L. 300-1, des biens fonciers ou immobiliers acquis ».

1. La mission principale de l'EPFNA est d'acquérir et de gérer pour le compte de collectivités territoriales, des fonciers, bâtis ou non, nécessaires à la réalisation de projets urbains ou immobiliers.
2. Il assure également des missions de conseil stratégique et opérationnel en lien avec ces projets fonciers, ainsi que des travaux de mise en sécurité, de dépollution ou de déconstruction.

L'EPFNA est au service des territoires de 10 départements de Nouvelle-Aquitaine : la Charente, la Charente-Maritime, la Creuse, la Corrèze, la Dordogne, les Deux-Sèvres, la Gironde, la Haute-Vienne, la Vienne et le Lot-et-Garonne (hormis les communes de l'agglomération d'Agen).

MODALITÉS D'INTERVENTION

L'EPFNA intervient dans le cadre de conventions d'intervention foncière signées avec les communes et les EPCI, lui déléguant, le cas échéant, le droit de préemption sur certains périmètres du territoire communal préalablement identifiés.

Les projets qu'il accompagne doivent s'inscrire dans les objectifs de développement durable et d'aménagement du territoire fixés par le ministère de la Cohésion des territoires. Ces objectifs sont traduits dans le Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'EPFNA pour la période 2023-2027 qui fixe ses modalités d'intervention en application des orientations stratégiques de l'Etat :

- L'habitat : la densification en centre ancien, la reconversion de friches urbaines et industrielles (faisabilité dépendante du niveau de pollution des sols), l'offre nouvelle en extension (OAP dans les PLU) ;
- Le développement des activités et des services : la densification en centre ancien, le portage temporaire d'actifs économiques, l'offre nouvelle en extension ;
- La protection des risques technologiques et naturels : les risques PPRT, les risques PPRN, le recul du trait de côte ;
- La préservation des espaces naturels et agricoles : et notamment l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN).

Emergence de projet :

- Accompagnement de la collectivité dans la définition d'une stratégie foncière au service d'un projet de territoire
- Appui en ingénierie foncière pour la définition d'un projet porté par la collectivité

Au stade du projet :

- Acquisition foncière, par tous modes : négociation amiable, préemption, expropriation
- Gestion du patrimoine
- Travaux de dépollution, démolition ou de mise en sécurité d'un bien
- Accompagnement de la sortie de projet (recherche d'un acquéreur, cession du bien)

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'EPFNA, créé en 2008, compte 61 collaborateurs, organisés en deux directions :

- **Pôle Foncier**, qui porte les missions d'intervention foncière confiées à l'EPFNA. L'expertise des équipes porte sur le foncier, l'immobilier, l'aménagement du territoire et le droit de l'urbanisme.
- **Pôle Ressources**, qui dispose notamment de compétences en matière d'études, de travaux de dépollution et de déconstruction, de gestion du patrimoine et de recherche de financement.

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR LOGOS

CONDITIONS TARIFAIRES

L'EPFNA est financé par la TSE (taxe additionnelle à la fiscalité locale), à la cotisation foncière des entreprises et le produit de ses cessions. Il ne se rémunère pas auprès des collectivités dans le cadre de ses missions d'intervention foncière. Toutefois, la collectivité porteuse d'une convention s'engage à racheter les biens acquis et les dépenses réalisées par l'EPFNA dans le cadre du portage foncier si les biens ne sont pas été cédés à un tiers.

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Démolition / reconstruction d'une supérette dans le centre-bourg de Oiron

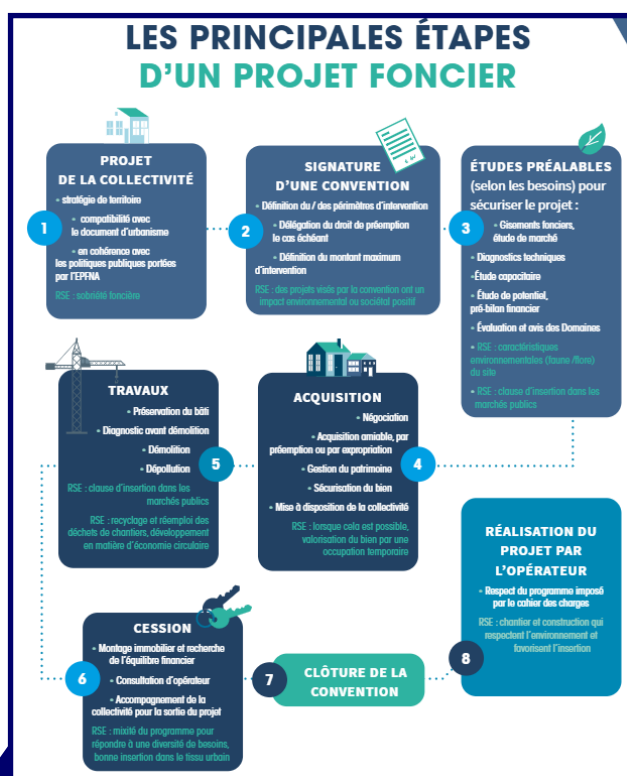
Soucieuse de maintenir des services et de la vie dans son centre-bourg, la Commune d'Oiron a sollicité l'aide de l'EPFNA pour procéder à l'acquisition de la supérette du village, située autour de la place principale, dont l'état de vétusté rendait impossible la poursuite de l'activité.

L'ensemble immobilier était composé d'un local commercial comprenant une supérette et une partie tabac-presse-bureau de poste, une partie à usage d'habitation élevée sur deux niveaux au-dessus de la partie commerciale.

La municipalité souhaitait ainsi reconstruire la supérette sur site plutôt que d'envisager un déménagement en périphérie du bourg. L'EPFNA a donc acquis et démolit le bâtiment en 2018. Le foncier a ensuite été recédé à la Commune qui a conclu un mandat de travaux avec la SEM Deux-Sèvres Aménagement pour procéder à la reconstruction de cette supérette. Parallèlement, la Commune a mobilisé des subventions pour financer son projet et a trouvé un nouvel exploitant, convaincu du potentiel offert par cet équipement parfaitement adapté à son activité.



LES PRINCIPALES ÉTAPES D'UN PROJET FONCIER



Accompagnement complet

2 ans

Coût pour la collectivité

356 265 € HT

(déduction faite des subventions) obtenues)

Contacts

Arnaud HERRY

directeur territorial Deux-Sèvres

07 88 43 89 04

arnaud.herry@epfna.fr

Valentin LAVIALLE

chef de projets

06 28 11 37 80

valentin.lavialle@epfna.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



FONDATION
DU
PATRIMOINE



www.fondation-patrimoine.org/

RETOUR
LOGOS

MISSIONS

La Fondation du patrimoine (Fdp) a pour mission la sauvegarde et la valorisation de l'ensemble des patrimoines (bâti et environnemental) ainsi que les savoir-faire artisanaux qui s'y attachent.

1) Les collectes de dons : Mode d'action privilégié de la Fdp, le mécénat populaire permet de soutenir des projets de sauvegarde du patrimoine public, bâti, mobilier ou naturel. Les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt. Grâce à la mobilisation des citoyens et des entreprises, les collectes permettent de compléter le financement d'un projet et rend chacun acteur de la sauvegarde de son patrimoine.

2) Les conventions de partenariat : La Fdp est habilitée à délivrer un label à des propriétaires privés, qui permet sous certaines conditions, de déduire leurs travaux de l'impôt sur le revenu et de bénéficier d'une subvention. Les communes qui passent une convention avec la Fdp apportent annuellement une enveloppe destinée au financement de la subvention du label. Le label, gage d'une restauration de qualité, dont l'attribution est conditionnée à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, permet aux propriétaires de bénéficier d'une subvention de 2 % minimum du montant des travaux, financée par la Ville partenaire, et d'une déduction de 50 % du montant des travaux du revenu imposable.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Emergence de projet : La Fondation du patrimoine doit être contactée en amont de tout projet. La prise de contact peut être faite auprès de chaque Délégués ou auprès de la chargée de mission qui transfère ensuite la demande auprès du Délégué compétent :

> Tél : 05 49 41 45 54 ou 06 59 54 62 15

> Mel : poitoucharentes@fondation-patrimoine.org

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

La délégation des Deux-Sèvres repose sur une équipe de 8 bénévoles : un Délégué départemental, 6 Délégués territoriaux et un Délégué en charge du Club de mécènes. Une chargée de mission, salariée, est rattachée au bureau régional à Poitiers.

FONDATION
DU
PATRIMOINE



Pierre-André Masteau
Délégué Départemental
Délégué Régional adjoint Poitou Charentes

Equipe 79 Les délégués sont des bénévoles



Christelle Maurin
Déléguée Cc du Thouarçais



Xavier Brun
Délégué Cc Airvaudais Val du Thouet



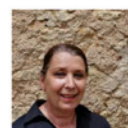
Myriam Allard Bidal
Déléguée Cc Parthenay Gâtine



Didier de Lalande
Délégué Agglo 2B



Michel Bonamy
Délégués Cc Val de Gâtine



Virginie Marchal
Déléguée Niort Agglo



Gérard Verger
Délégué Club des mécènes



Aurélie Liège
Chargée de mission



Délégué Cc Haut Val de Sèvres

Délégué Cc Mellois en Poitou

Votre partenaire en ingénierie territoriale



FONDATION
DU
PATRIMOINE



www.fondation-patrimoine.org/

RETOUR
LOGOS

CONDITIONS TARIFAIRES

- **Adhésion à la Fondation du patrimoine** : en fonction du nombre d'habitants.
- **Collecte** : 6% de frais de gestion retenus sur chaque don.

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT EN COURS

Commande de la collectivité

Mise en place d'une campagne de dons pour la restauration de l'aile Est de l'abbaye de l'Absie

Mission réalisée et calendrier

- 13 mars 2020 ouverture de la collecte
- 18 900 euros de dons récoltés (la collecte est toujours en cours)
- Une subvention de la Fondation du patrimoine de 15 000 euros.
- Projet sélectionné par la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern avec une subvention de 73 000 euros



Aile Est de l'abbaye de l'Absie

Contact

Pierre-André MASTEAU

délégué départemental

06 07 53 21 00

pierre-andre.masteau

@fondation-patrimoine.org

Votre partenaire en ingénierie territoriale

MISSIONS

Le projet des Petites Cités de Caractère® est de fédérer dans ces communes les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires. L'action de notre réseau est d'abord d'accompagner des élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune et le respect du patrimoine.

La charte de qualité Petites Cités de Caractère®, pierre angulaire du concept, engage les communes à mener une politique active de sauvegarde, d'entretien et de restauration de leurs patrimoines matériels et immatériels ainsi que de mise en valeur, d'animation et de promotion auprès des habitants et des visiteurs.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Une coordinatrice régionale est en charge du développement du réseau et accompagne les équipes municipales qui concilient le développement de leur commune et la valorisation de leur patrimoine. L'association s'appuie également sur de nombreux partenaires dont l'agence Entrelieux pour construire et animer un projet de développement et de revitalisation intégrant les patrimoines de la cité, pour s'appuyer sur le patrimoine pour développer des projets partagés avec la participation des habitants.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les communes intéressées devront répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) dédié.

-> AMI «Ateliers Révélation» pour les Petites Cités de Caractère dans le cadre de Petites Villes de Demain : la réception des candidatures est attendue pour le 15 novembre 2021.

Cet AMI est proposé pour le premier semestre 2022, et sera reconduit mi- 2022 pour le second semestre 2022.

CONDITIONS TARIFAIRES

- 4200 € TTC pour les Petites Cités de Caractère qui sont Petites Villes de Demain, plus les frais de déplacement
- 4850 € TTC pour les autres Petites Villes de Demain, plus les frais de déplacement.

Votre partenaire en ingénierie territoriale

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

« Chef-Boutonne, au cœur de la source »

Mission réalisée et calendrier
2019

Coût de la mission
pris en charge par l'association

Temps passé

Entretien téléphonique + 2 ateliers participatifs +
rédaction de la synthèse + bilan = 6 jours

Livrables remis

La synthèse résume les éléments émergés de la
réflexion de l'ensemble de l'accompagnement.

Elle comprend :

- les principaux enjeux
- les leviers de révélations
- la base du récit collectif
- les orientations comprenant les actions qui
contribuent à la révélation et à l'appropriation de
la cité
- les actions implicatives qui peuvent être lancées
immédiatement pour lancer une dynamique

Utilisation du livrable

Outil d'aide à la décision et à l'orientation de la
démarche. Il peut être un outil de communication
auprès des partenaires pour partager et faire
émerger de nouvelles dynamiques.



Contact

Laurent MAZURIER

Directeur Petites Cités de Caractère
de France

06 77 03 13 61

petitescitesdecaracterefrance@gmail.com

Votre partenaire en ingénierie territoriale



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin



<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>

RETOUR
LOGOS

MISSIONS

Le Parc naturel régional du Marais poitevin accompagne l'ensemble des acteurs signataires de la charte à mettre en œuvre leurs engagements en faveur du territoire. La charte détaille les mesures à mettre en œuvre afin de d'agir en faveur d'un marais :

- dynamique, pour développer nos activités agricole, touristique, artisanale ;
- préservé, pour protéger nos patrimoines biologiques, paysager, bâti, culturel ;
- partagé entre tous ceux qui le vivent, qui en vivent, qui le traversent, qui le gèrent

Des valeurs traduites au travers de 5 missions qui s'inscrivent dans le temps afin de privilégier les principales valeurs du développement durable :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- l'accueil, l'éducation et l'information du public à l'environnement et au développement durable ;
- l'innovation et l'expérimentation
- le développement économique et social

Le programme d'actions annuel du Syndicat mixte est constitué selon trois principales modalités d'intervention :

- animation du territoire
- maîtrise d'ouvrage
- conseil-assistance

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Organigramme sur <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/pnr-equipe>

MODALITÉS D'INTERVENTION

- **La protection du patrimoine naturel** : animer l'observatoire et le document d'objectifs du site Natura 2000 Marais poitevin, réaliser des inventaires faunistiques et floristiques, accompagner, travaux de préservation et de restauration de prairies naturelles, réaliser des diagnostics biologiques des surfaces en contrat Mesures Agri-environnementales, assister les communes et les éleveurs pour valoriser les marais communaux.
- **L'aménagement du territoire, l'énergie et le climat** : accompagner et conseiller les communes et ses habitants, sensibiliser au paysage et à l'architecture du Marais poitevin, mener une stratégie territoriale énergétique, mener des actions concrètes et partagées à l'échelle des 3 Départements, des 2 Régions, des 89 communes et 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, offrir des outils d'aide à la décision aux élus. Mise en conformité SCoT PLU(i) avec la charte PNR.
- **L'éducation à l'environnement et au développement durable** : former aux enjeux socio-économiques et environnementaux du territoire (Stages « Connaissance du Marais poitevin », former des élus et agents communaux ainsi que des professionnels du tourisme), réaliser et mettre à disposition des outils et supports pédagogiques, animer le réseau des sites de visite, informer et sensibiliser les usagers du Marais.
- **Le développement économique** : maintenir une agriculture diversifiée, produits marqués « Valeurs Parc naturel régional », développer un tourisme durable, animer le Collectif de promotion concertée de la Destination Marais poitevin, soutenir la mise en place des itinéraires de randonnée et l'écotourisme.

CONDITIONS TARIFAIRES

Conseils gratuits pour les collectivités membres, conventionnement le cas échéant selon les projets.

Votre partenaire en ingénierie territoriale



Parc
naturel
régional
du Marais poitevin



<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>

RETOUR
LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT

Commande de la collectivité

Le Parc est maître d'ouvrage de l'appel à projet «Plantons les arbres têtards de demain», destinés à tous les propriétaires de parcelle situés dans le Marais mouillé poitevin (collectivités, habitants, associations, etc...).

L'objectif de la démarche est de proposer de nouvelles plantations d'alignement d'arbres, pour renouveler progressivement les frênes têtards, menacés par le vieillissement et la chalarose (maladie du frêne).

Pour plus d'informations : <https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/chalarose-replantations>

Mission réalisée et calendrier

Le Parc prend en charge l'ensemble de la démarche d'accompagnement des porteurs de projet de plantation :

- identification des secteurs les plus pertinents à replanter
- rencontre sur site pour définir les objectifs de gestion de la parcelle, les capacités d'entretien
- élaboration d'un projet de plantation en fonction des caractéristiques du site et de sa gestion
- rédaction des dossiers d'autorisation au titre du Site classé et de Natura 2000 le cas échéant
- organisation des chantiers de plantation par des chantiers d'insertion
- suivi des plantations sur le long terme

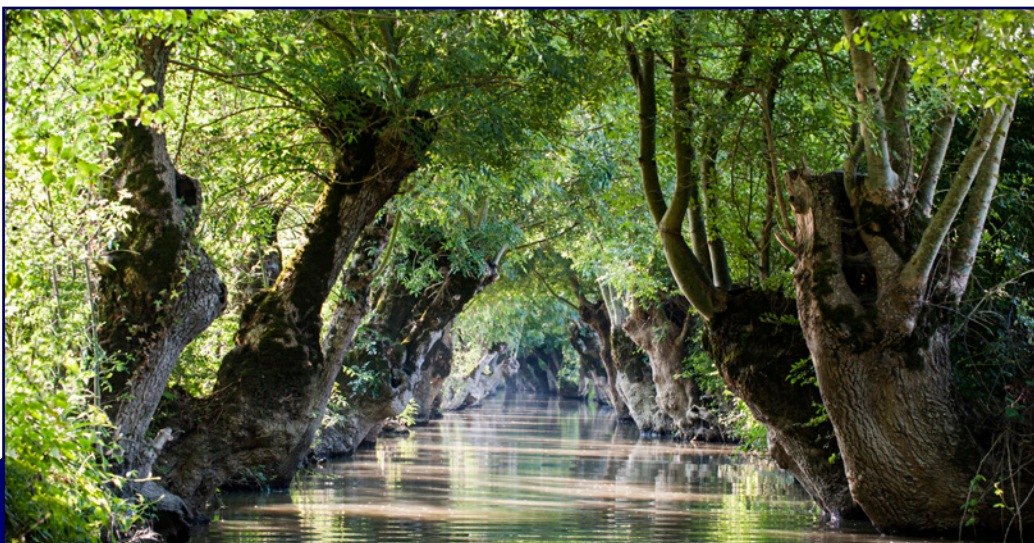
Le Parc prend en charge l'intégralité de la démarche (animation, fourniture des plants, tuteurs, clôtures si nécessaire, prestation de plantation, stages et formation des porteurs de projets, suivi des plantations...).

Une convention est signée pour chaque chantier dans laquelle le porteur de projet s'engage à entretenir les arbres sur le long terme.

Depuis 2017, ce sont près de 150 kms d'alignement qui ont été restaurés dans le Marais poitevin, sur les 3 départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée).

Depuis 2020, le financement de l'opération permet de réaliser 5000 plantations chaque hiver, soit près de 30 kms par an.

Carte des chantiers réalisés et en projet sur : <https://plantations.parc-marais-poitevin.fr/>



Plan de financement de 2023 pour l'appel à projet «plantons les arbres têtards de demain» : 193 K€ cofinancés par la fondation du patrimoine 34%, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne 30%, la DREAL Nouvelle Aquitaine 18%, les régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire 7%, le Département des Deux-Sèvres 4%, les crédits carbone de la coopérative carbone territoriale 7%.

Contact

Sandrine GUIHÉNEUF

Directrice générale

05 49 35 15 37

correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



www.semie.fr

RETOUR LOGOS

MISSIONS

L'objet social étendu de la SEMIE lui permet de se positionner pour son compte ou le compte d'autrui sur les activités suivantes :

- Construction et gestion d'immeubles collectifs et individuels à usage d'habitation en secteur privé, intermédiaire ou social ;
- Réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur les quartiers dégradés ;
- Etudes et construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels destinés à la vente ou à la location, d'aménagement sur tout terrain d'équipements publics ou privés complémentaires des activités précitées
- Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur par tout moyen des ouvrages et équipements réalisés ;
- Porter Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte d'autres structures publiques ou privées pour la réalisation de bâtiments publics (parkings souterrain, maison de retraite, halte-garderie, ...) ou industriels ;
- Être mandataire de la Collectivité pour la réalisation d'opérations d'aménagement du Territoire ;
- Réaliser pour son propre compte des lotissements d'habitation à vocation de mixité sociale ; des travaux de réhabilitation énergétique de son patrimoine et plus généralement toute opération immobilière rentrant dans le champ d'action de son objet social.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

- 1 Un pôle habitat : 9 personnes (gestion locative sociale, valorisation du patrimoine)
- Un pôle opérationnel : 4 personnes (Ingénierie territoriale, développement, commercialisation)
- Un pôle support : 4 personnes (RH, juridique, comptabilité et finances)

MODALITÉS D'INTERVENTION

Structure mobile, souple, adaptative et transparente, la SEMIE a pour première ambition de contribuer au développement et à l'attractivité de son territoire d'actionariat public.

La SEMIE, Société Anonyme d'Économie Mixte, créée en 1970, est un acteur majeur de l'aménagement du territoire et de la promotion immobilière. Ainsi La SEMIE construit, exploite et gère des immeubles collectifs et individuels en secteur privé, intermédiaire ou social. Elle intervient également sur la construction d'immeubles de bureaux, de commerces, de services... destinés à la vente ou à la location.

L'activité de la SEMIE se décline en **trois principaux axes de métiers** :

1) L'aménagement du territoire, la production immobilière :

Pour le compte d'autrui ou pour son propre compte, la SEMIE possède toute la chaîne de compétence à la réalisation des projets entrant dans son objet social, depuis les études d'opportunité jusqu'à leur réalisation.

2) L'Habitat Solidaire :

Agréé au titre de la gestion du parc de logement social, la Semie possède toute l'expertise et la compétence liée au métier de bailleur social.

3) L'ingénierie Territoriale :

La SEMIE a pour vocation de répondre à l'ensemble des thématiques d'aménagement du territoire. La Semie intervient donc principalement sur la Ville de Niort et l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Niortais, en appui des collectivités sur leurs projets d'aménagement, de construction, de programmation, en appui à la décision & en qualité d'opérateur à la réalisation des projets.

CONDITIONS TARIFAIRES

Forfaitaire ou sur étude(s)

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Commande de la collectivité

Dans le cadre du développement de son tissu d'enseignement supérieur, Niort AGGLO a acquis un site foncier et immobilier qui hébergeait auparavant l'IUFM, afin de permettre dans un futur proche l'accueil d'université et établissement d'enseignement supérieur.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée en vue d'établir un programme de requalification du site, en vue d'y accueillir des étudiants, pour laquelle la SEMIE a été retenue.

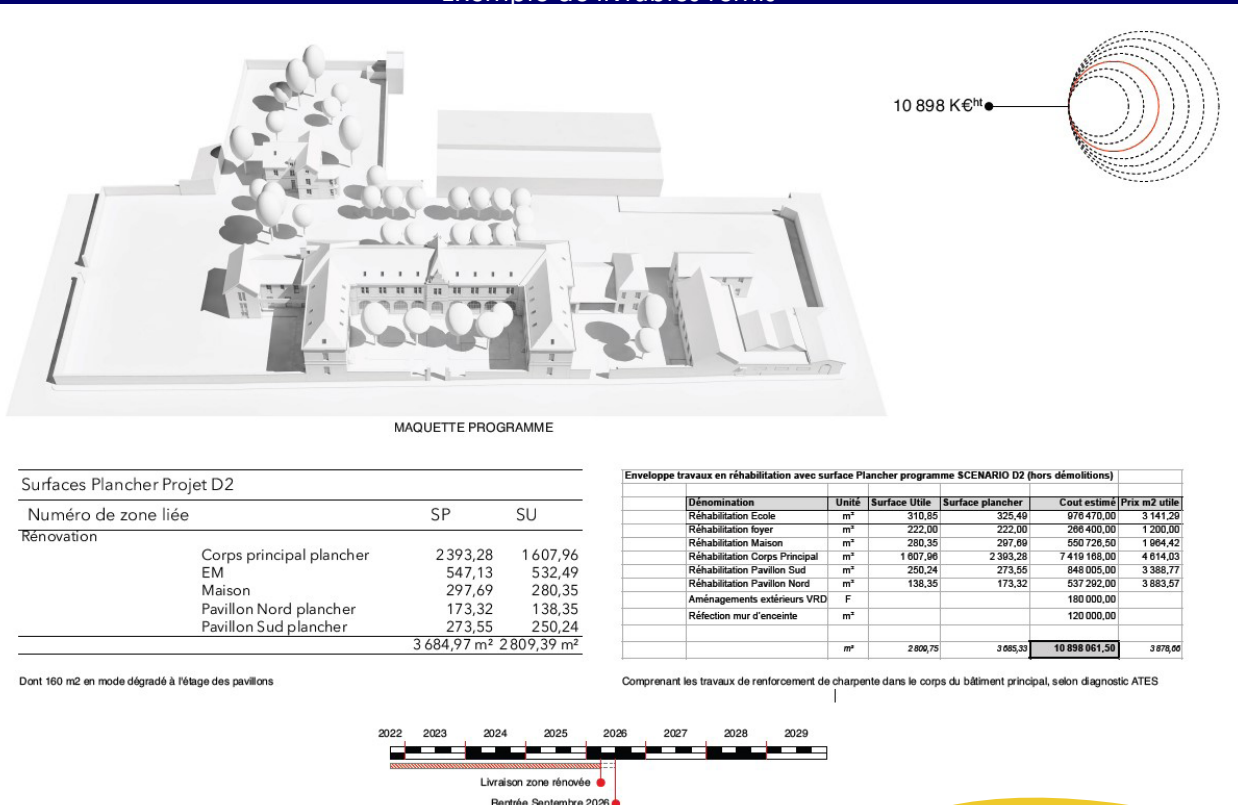
Mission réalisée et calendrier

- Démarrage : 02 mai 2022
- Livraison du programme : février 2023

Coût de la mission

32 500 € HT

Exemple de livrables remis



Contacts

Cyril GILLARD

Directeur général

Jérôme BALOGÉ

Président de la SEMIE

05 49 06 84 71

semie-niort@semie-niort.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR
LOGOS

MISSIONS

Le Le SIEDS est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et à ce titre agit dans les domaines suivants :

- renforcement et sécurisation de réseaux électriques ;
- effacement des réseaux électriques ;
- raccordement ;

Le SIEDS accompagne toutes ses collectivités adhérentes dans leur projet d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande en énergie (MDE) et notamment :

- accompagnement des EPCI dans la réalisation des plans climat-air-énergie territorial (PCAET);
- rénovation de l'éclairage public ;
- accompagnement en matière de rénovation énergétique pour le patrimoine bâti de nos collectivités ;
- gestion de la compétence infrastructures de charge (déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique) ;
- actions en matière de planification énergétique et territoriale à l'aide des données géographiques et outils cartographiques (SIGIL, SIGIL'Urba, cadastre solaire...);
- accompagnement du développement de la production d'électricité photovoltaïque individuelle ou collective pour les collectivités.

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

Pour l'accompagnement en matière de rénovation énergétique, le SIEDS dispose de :

- 4 thermiciens à temps complet (« Econome de flux ACTEE » inclus dans un réseau national) pour accompagner les communes et les EPCI dans leurs projets de rénovation énergétique.
- 4 agents pour le SIGIL

Les missions se déclinent sur les axes suivants :

- réalisation de conseil d'orientation énergétique ;
- réalisation d'audit énergétique gratuit pour les bâtiments soumis au décret tertiaire et bâtiments scolaires ;
- financement d'audits énergétiques pour tous les bâtiments ;
- mise à disposition d'outils de pilotage pour la rénovation énergétique ;
- financement des travaux ;
- valorisation des CEE ;
- animation d'un réseau départemental en partenariat avec les 8 EPCI sur le thème de la rénovation énergétique;
- partage d'un réseau de professionnels / filières et bonnes pratiques sur le thème de la rénovation énergétique ;
- Ingénierie financière et accompagnement dans le montage des dossiers de rénovation performante.

Pour l'accompagnement en matière de développement de projets photovoltaïques en autoconsommation, le SIEDS dispose d'un agent dédié à cette mission qui a pour charge :

- d'organiser des études de faisabilité technico-économique pour le compte de ses membres
- de conseiller les collectivités
- et d'accompagner les membres pour faciliter le passage à l'acte.

Sur la thématique de la transition énergétique (qui touche la rénovation énergétique du patrimoine bâti et le développement des projets photovoltaïques), le SIEDS subventionne les projets, en complément de l'État, à hauteur de 30% plafonné à 300 000 euros.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Les collectivités doivent toujours solliciter le SIEDS en amont de leur projet.

CONDITIONS TARIFAIRES

Toutes les interventions des agents du SIEDS sont gratuites pour la collectivité.

Les modalités de participation pour la réalisation de prestation ou d'accompagnement aux travaux sont disponibles sur le site internet : <https://www.sieds.fr>

Le contenu, le champ d'application et les modalités de chaque offre sont explicités dans nos fiches travaux. Elles ont été distribuées à l'ensemble des élus toute la durée du mandat actuel (2020-2026).



RETOUR LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT



PROGRAMME **AUDIT ÉNERGÉTIQUE & DIAGNOSTIC DES BÂTIMENTS PUBLICS**

SIEDS
Fédérateur d'énergies

FINANCEMENT DU SIEDS :

100 % DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

pour les bâtiments de plus de 1 000 m²,

50 % DES AUDITS ÉNERGÉTIQUES

pour les bâtiments de moins de 1 000 m².



ACCOMPAGNER LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS DANS LE FINANCEMENT D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS PUBLICS

CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

- Collectivités adhérentes au SIEDS.
- N'hésitez pas à contacter le SIEDS pour tout projet de rénovation afin d'être conseillé et accompagné par nos « Économistes de flux ».

DANS QUEL CAS SOLLICITER UN DIAGNOSTIC

- **La collectivité a un bâtiment public :**
 - de + de 1 000 m²
 - de - de 1 000 m² avec : un mode de chauffage défaillant ou énergivore, une isolation inexistante ou dégradée, mauvaise qualité de l'air intérieur (humidité, moisissures, taux de CO2...), peu de confort (été comme hiver), des factures d'énergie non maîtrisées...
- **La collectivité a la volonté de réaliser des travaux d'efficacité énergétique qualitatifs et adaptés à son bâtiment.**

Rappel des évolutions réglementaires :

TEXTE LÉGAL	QUI ?	QUOI ? / QUAND ?
« Décret tertiaire » Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019	Bâtiments ou unité foncière de plus de 1 000 m ²	Réduction de la consommation d'énergie : → -40 % d'ici 2030 → -50 % d'ici 2040 → -60 % d'ici 2050 Suivi des consommations sur « OPERAT », plateforme de l'ADEME
« Décret BACS » Décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020	Bâtiment dont la puissance installée est supérieure à 290 kW utile (chaud ou froid)	Mise en œuvre de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels, et de systèmes de régulation automatique de chaleur avant 2025.

Contact

Charles-Antoine CHAVIER
Directeur général adjoint
cachavier@sieds.fr

Votre partenaire en ingénierie territoriale

SITES & CITES
REMARQUABLES
FRANCE

L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux



www.sites-cites.fr

RETOUR
LOGOS

MISSIONS

Sites & Cités remarquables de France est un réseau national créé en 2000 qui regroupe plus de 300 membres, villes et ensemble de communes, porteurs d'un « Site Patrimonial Remarquable » et/ou signataires de la convention « Ville et Pays d'art et d'histoire ».

L'Association promeut une vision large et décloisonnée du patrimoine intégrant les sujets aussi divers que la qualité urbaine, le logement, l'urbanisme, le développement économique, touristique, social et culturel.

Sites & Cités :

- permet la mise en réseau des villes et territoires, de tous les acteurs et experts autour du patrimoine
- favorise les échanges avec des ateliers, des groupes de travail, des formations
- produit des études sur les villes et pays d'art et d'histoire, les sites patrimoniaux remarquables et leur évolution
- accompagne les villes et les territoires dans la mise en oeuvre de leur politique patrimoniale, avec des experts
- capitalise des expériences au travers notamment du site internet, véritable boîte à outils
- est un représentant et relais des collectivités auprès des instances nationales et assemblées parlementaires avec des partenariats forts notamment dans le cadre de « Petites Villes de Demain » : Ministère de la Culture, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Banque des Territoires, La Poste, Régions...

MOYENS HUMAINS ET COMPÉTENCES

L'Association est composée d'une équipe de 9 salariés issus du patrimoine, de l'urbanisme, de la communication, du tourisme et du milieu administratif. Sites et Cités travaille régulièrement avec un réseau d'experts (en urbanisme patrimonial, droit, environnement...).

MODALITÉS D'INTERVENTION

1. Formations tout au long de l'année sur l'urbanisme patrimonial, bâti ancien et développement durable, revitalisation. Sites & Cités est un organisme certifié Qualiopi pour la catégorie « Actions de formation ».
2. Expertise : Accompagne des collectivités en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils dans leur projet de mise en valeur de leur patrimoine avec un réseau d'experts
3. « Ateliers Sites & Cités » : Sites & Cités est une plateforme pour échanger des compétences, expériences et des interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme (protection, gestion, médiation et valorisation)
4. Ateliers in-situ : elle propose à la demande de la collectivité des ateliers sur place pour faire un état des lieux des problématiques et proposer des pistes de solution
5. Diagnostic « Flash-Patrimoine » pour définir des stratégies patrimoniales, des outils adaptés et les cibles prioritaires pour une Petite ville de demain.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les territoires peuvent adhérer à la condition d'être labellisés « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » et/ou doté d'un Site Patrimonial Remarquable (anciennement secteur sauvegardé, ZPPAUP ou AVAP)

Calcul de la cotisation 2023

Villes de moins de 7000 habitants	Plancher à 315€
A partir de 7001 habitants	$0,045 \times \dots \text{nombre d'habitants} = \dots \text{€}$
Villes ou Pays d'Art et d'Histoire de moins de 150 000 habitants	Plafond à 4400€
Villes ou Pays d'Art et d'Histoire de 150 001 à 200 000 habitants	Plafond à 4500€
Villes ou Pays d'Art et d'Histoire de plus de 200 001 habitants	Plafond à 4800€

Votre partenaire en ingénierie territoriale



RETOUR
LOGOS

UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉ

Commande de la collectivité

Formation « Site patrimonial remarquable aujourd'hui – création, modification, révision, extension ».

Cette formation, en ligne, était proposée aux élus et techniciens des villes adhérentes et non adhérentes.

Mission réalisée et calendrier

Cette formation est proposée 2 fois par an, à un effectif maximum de 15 personnes.

Coût de la mission	En ligne
Villes adhérentes de moins de 7000 habitants	100€
Villes adhérentes de plus de 7000 habitants	200€
Villes non adhérentes	350€

Temps passé

2x 2h30

Livrables remis

Présentations détaillées PPT des intervenants, enregistrement vidéo de la formation, documentation

Utilisation du livrable

Par les services de la collectivité (élus et techniciens) pour répondre aux questionnements de la collectivité sur le SPR et leur apporter une assistance concrète sur les sujets suivants : origines et objectifs des SPR, institutions, document de gestion, documents, fiscalité, autorisations de travaux, études environnementales et énergétiques, partages d'expériences.



FORMATION

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE AUJOURD'HUI

CRÉATION, MODIFICATION, RÉVISION, EXTENSION

8 ET 15
MARS 2023

EN VISIO
CONFÉRENCE

2h30 :
14h - 16h30

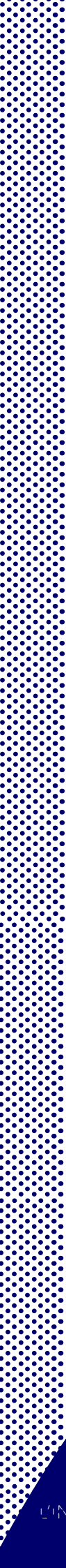
Contact

Marylise ORTIZ

Directrice

09 72 49 97 06

reseau@sites-cites.fr





Conception/réalisation : Direction/communication - DDT 79 - avril 2024

Mél : ANCT@deux-sevres.gouv.fr
www.deux-sevres.gouv.fr

AGENCE
NATIONALE DE LA
COHESION DES
TERRITOIRES
Délégation locale